

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT QUATRE

Le 19 décembre 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLESEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, me FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. GODINOT Alain, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. CHENAUD Fabrice.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTZOG Etienne, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLESEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme GASDON Christine (Boyer).

N°2024/N°187

OBJET : CONVENTIONS DE PRETS DE VEHICULES SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Madame Isabelle DUGELET, Vice-Présidente en charge de la cohésion sociale, rappelle qu'une convention type de prêt du véhicule intercommunal 9 places, permet de prêter ce véhicule pour des sorties ponctuelles organisées par une structure d'accueil enfance ou jeunesse ou un Espace de la Vie Sociale, financés par la Communauté de Communes. La délibération N°2023/104 s'y référant prévoyait que cette convention ne puisse être signée que jusqu'au 31 décembre 2024 car le leasing sur ce véhicule prenait fin le 6 janvier 2025. L'option d'achat sur ce véhicule étant levée, il est proposé de permettre au Président de pouvoir continuer à signer cette convention type., dans les mêmes conditions, y compris les dispositions financières indiquées à l'article 5, pour rappel :

Article 5 : Dispositions financières inchangées ;

Le montant de la mise à disposition est évalué à :

- 0,32 € du km

- 0,10 € du km pour l'amortissement du véhicule

- 1,90 € par litre pour une consommation de 7 litres pour 100 km pour le carburant

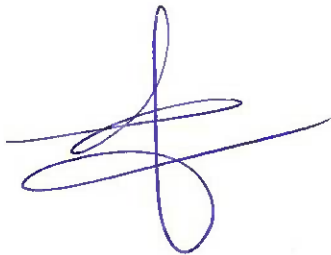
Une facture annuelle est établie par la Communauté de Communes.

Si la structure met du carburant dans le véhicule, le montant est déduit de la facture ou remboursé sur présentation d'un justificatif.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide la convention type prêt de véhicules 9 places aux structures partenaires de la Communauté de communes citées ci-dessus,
- Autorise M. le Président à signer les conventions en temps utiles.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Boyer
Mme GASDON Christine



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20241219-2024-187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024
Publication : 24/12/2024